



Secrétariat général
pour l'administration

SERVICE D'INFRASTRUCTURE DE LA DEFENSE NORD-OUEST

MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES Prestations Intellectuelles (PI)

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)

PERSONNE PUBLIQUE

ETAT – MINISTERE DES ARMEES
Service Infrastructure de la Défense Nord-Ouest
Quartier Margueritte – BP 14 – 35998 Rennes cedex 9

MAÎTRE D'OUVRAGE

Service Infrastructure de la Défense Nord-Ouest
Bureau de Conduite d'Opération d'Angers
Rue des petites Musses – BP 14114 – 49041 Angers cedex 01

OBJET DU MARCHE

EVREUX (27) Base Aérienne 105 – M6
Assistance à maîtrise d'ouvrage
Infrastructures aéroportuaires
dans le cadre de la construction d'un hangar de maintenance HM19 ter

MARCHE AVEC DETENTIONS D'INFORMATIONS ET SUPPORTS EN « DIFFUSION RESTREINTE »

Table des matières

1	DISPOSITIONS GENERALES.....	4
1.1	Présentation de l'immeuble.....	4
1.2	Présentation du projet d'infrastructure	4
1.2.1	Objet du projet	4
1.2.2	Acteurs du projet	4
1.2.3	Objectifs calendaires du projet d'infrastructure	4
1.2.4	Présentation du projet.....	5
1.2.5	Description du site	5
1.2.6	Travaux projetés.....	5
2	DISPOSITIONS PARTICULIERES	5
2.1	Présentation de la mission d'AMO.....	5
2.1.1	Objet du marché	5
2.1.2	Découpage en parties techniques	5
2.2	Données de conception à prendre en compte	6
2.3	Délais de fourniture des livrables :	6
2.4	Partie technique n°1 - phase AVP	6
2.4.1	Format des livrables	6
2.4.2	Chiffrage	6
2.5	Partie technique n°2 - phase PRO	7
2.5.1	Format des livrables	7
2.6	Partie technique 3 – phase DET	7
2.6.1	Examen des documents d'exécution	7
2.6.2	Examen sur le chantier des ouvrages	7

GLOSSAIRE

A.A.E. :	Armée de l’Air et de l’Espace
A.M.O. :	Assistance à Maîtrise d’Ouvrage
A.R.F. :	Analyse du Risque Foudre
A.V.P. :	AVant-Projet
B.A. :	Base Aérienne
B.C.O. :	Bureau de Conduite d’Opération
B.P.U. :	Bordereau des Prix Unitaires
C.C.T.P. :	Cahier des Clauses Techniques Particulières
D.C.E. :	Dossier de Consultation des Entreprises
D.D.A.E. :	Dossier de Demande d’Autorisation d’Exploiter
D.O.E. :	Dossier des Ouvrages Exécutés
E.S.T.A. :	Escadron de Soutien Technique Aéronautique
E.T. :	Escadron de Transport
E.T.P.F. :	Etude Technique de Protection contre la Foudre
I.G.N. :	Institut National de l’information Géographique et forestière
MINARM :	MINistère des ARMées
M.OE :	Maîtrise d’OEuvre
MX :	Marguerite 1, 2, 3, 4, 5 ou 6
P.I. :	Prestations Intellectuelles
PRO :	PROjet
SECPRO :	SEcurité PROtection
S.I.Aé :	Service Industriel de l’Aéronautique
S.I.D. :	Service d’Infrastructure de la Défense
S.I.D. N-O :	Service Infrastructure de la Défense Nord-Ouest
U.S.I.D. :	Unité de Soutien de l’Infrastructure de la Défense

1 DISPOSITIONS GENERALES

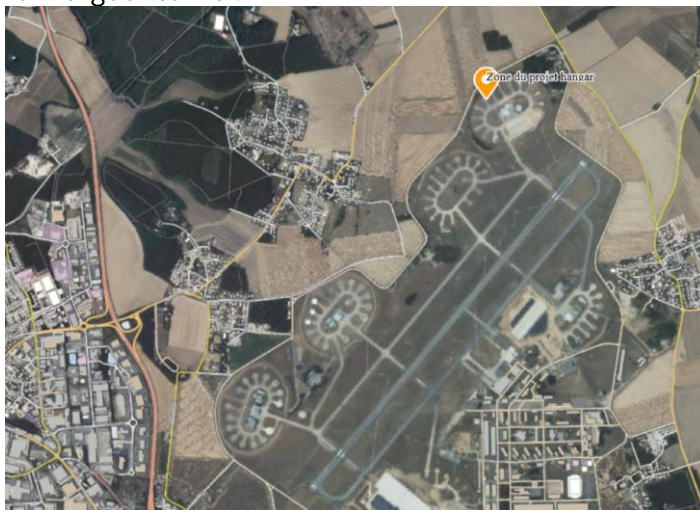
1.1 Présentation de l'immeuble

La base aérienne 105 d'Evreux-Fauville est implantée sur les communes de Fauville, de Gauciel, de Huest, de Miserey, de Sassey et du Viel Evreux, dans le département de l'Eure (27), à environ 6 km à l'est d'Evreux.



Localisation géographique de l'immeuble "BASE AERIEENNE 105 D'EVREUX FAUVILLE" (Source vue aérienne : IGN)

Le projet se situe dans la marguerite M6 :



1.2 Présentation du projet d'infrastructure

1.2.1 Objet du projet

Le projet d'infrastructure a pour objet l'exécution des travaux de construction d'un hangar de maintenance pour avion A400-M dans la marguerite M6 ainsi que d'une aire de manœuvre devant le hangar.

1.2.2 Acteurs du projet

La liste des principaux acteurs du projet sera communiquée au titulaire du marché.

1.2.3 Objectifs calendaires du projet d'infrastructure

Missions	Périodes prévisionnelles
AVP	Mai 2026 à juin 2026
PRO	Novembre 2026 à janvier 2027
Dépollution pyrotechnique	Novembre 2027 à mars 2028
DET	Décembre 2027 à septembre 2029
Détail partie DET	
Période de préparation	Décembre 2027 à mars 2028 Durée : 4 mois
Travaux	Avril 2028 à mai 2029 Durée : 14 mois
Réception travaux et levée de réserves	Juin 2029 à septembre 2029 Durée : 4 mois

Les dates et périodes sont prévisionnelles et peuvent faire l'objet d'ajustement.
Les dates et périodes définitives seront fournies au fur et à mesure de l'avancement du projet.

1.2.4 Présentation du projet

La surface projetée du hangar est d'environ 4 500m².

La surface de l'aire de manœuvre devant le hangar est d'environ 6 000 m².

Des plans d'AVP en cours seront fournis au titulaire.

L'assistance du titulaire s'effectue soit dans les locaux du maître d'œuvre, soit sur le site de l'opération situé sur la base aérienne d'Evreux (27).

1.2.5 Description du site

L'emprise retenue est composée d'une partie herbeuse et de parties en voirie béton aéronautique.
La zone fera l'objet d'une dépollution pyrotechnique ainsi d'études géotechniques.

1.2.6 Travaux projetés

Hangar :

- Déconstruction de voiries aéronautiques rigides existantes,
- Terrassement dans zones herbeuses,
- Construction du hangar et des réseaux inhérents.

Aire de manœuvre :

- Déconstruction de voiries aéronautiques rigides existantes
- Reconstruction de voiries aéronautiques rigides au même emplacement
- Construction de voiries aéronautiques rigides sur zone actuellement herbeuses.

2 DISPOSITIONS PARTICULIERES

2.1 Présentation de la mission d'AMO

2.1.1 Objet du marché

L'objet du marché est d'assurer une mission d'assistance en matière d'infrastructures aéroportuaires pour la construction de l'aire de manœuvre devant le hangar HM19 ter.

2.1.2 Découpage en parties techniques

Partie technique n°1	Mission en phase AVP
Partie technique n°2	Mission en phase PRO
Partie technique n°3	Mission en phase DET

2.2 Données de conception à prendre en compte

Les dallages seront dimensionnés pour résister aux contraintes de l'A400M (données fournies ultérieurement).

Ces contraintes prennent en compte pour l'avion :

- Le cisaillement au roulement ;
- Le poids propre sur roues.

2.3 Délais de fourniture des livrables :

Le titulaire disposera des délais suivants :

- 1 semaine par plan ou document d'exécution fourni par l'entreprise de travaux et/ou par la personne publique.
- 1 semaine après une vérification sur chantier et immédiatement en cas de non-conformité.
- Le dernier jour des opérations préalables à la réception des ouvrages pour le document final de synthèse.

2.4 Partie technique n°1 - phase AVP

La mission comprend a minima :

- L'étude des documents remis par la maîtrise d'ouvrage et notamment :
 - o L'AVP ou le projet d'AVP ;
 - o Le plan de masse de l'existant élaboré après relevé, détection et identification des réseaux ;
 - o Les études géotechniques G1, G2, G5 ;
- La participation à une (1) réunion de cadrage à Angers (durée : 1x2H) ;
- La participation à deux (2) réunions d'étape à Angers (durée : 2x2H) ;
- La participation à autant de réunions téléphoniques (ou visio) que nécessaires avec le maître d'œuvre ;
- La vérification des dimensions planimétriques du projet d'aire de retournement ;
- Le dimensionnement et le chiffrage de la voirie aéronautique (aire de manœuvre) ;
 - o Epaisseur
 - o Superficie
- Le dimensionnement et le chiffrage des fondations nécessaires à la voirie aéronautique ;
- La conception de la signalisation/marquage aéronautique au sol ;
- Les épures de giration des aéronefs ;

Les études et les livrables seront mis à jour autant de fois que nécessaire suite aux mises à jour des plans par le maître d'œuvre ou de modification des données d'entrées par la personne publique.

Les différents livrables seront de nature à être intégrés dans le dossier général de consultation des entreprises.

2.4.1 Format des livrables

Les documents textes seront fournis au format PDF + DOCX + XLSX le cas échéant.

Les documents graphiques seront fournis au format PDF + DGN (logiciel Microstation Bentley V8i) + DWG.

2.4.2 Chiffrage

La mission comprend a minima :

- Les métrés ;
- Le chiffrage des travaux de démolition, d'infrastructures aéroportuaires.
- La fourniture du chiffrage détaillé sous huit (8) semaines suivant la 1^{ère} réunion de cadrage.

2.5 Partie technique n°2 - phase PRO

La mission comprend a minima :

- La reprise des livrables de la mission AVP suite aux éventuelles mises à jour des plans par le maître d'œuvre ou de modification des données d'entrées par la personne publique (sur la base de 2 itérations par livrables) ;
- La participation à une (1) réunion d'étape à Angers (durée : 2H) ;
- La participation à autant de réunions téléphoniques (ou visio) que nécessaires avec le maître d'œuvre ;
- Dimensionnement, chiffrage, etc. dans les mêmes conditions que la partie technique n°1 ;
- L'élaboration des clauses spécifiques à introduire dans les marchés de travaux :
 - Ces clauses doivent définir toutes les prestations que les entreprises de travaux doivent réaliser pour permettre le bon déroulement de la mission de l'AMOE ; notamment la définition de la liste des documents techniques de conception et d'exécution à produire ainsi que leur nature (papier et/ou documents dématérialisés), le logigramme du circuit des documents avec mention des délais, les points d'arrêts à observer en phase chantier, les vérifications techniques à effectuer ainsi que les documents justifiant de leur exécution ou encore les moyens à mettre à disposition pour les diverses vérifications.
- L'élaboration des plans de consultation qui seront insérés au dossier de consultation général.

Les études et les livrables seront mis à jour autant de fois que nécessaire suite aux mises à jour des plans par le maître d'œuvre ou de modification des données d'entrées par la personne publique.

Les différents livrables seront de nature à être intégrés dans le dossier général de consultation des entreprises.

2.5.1 Format des livrables

Les documents textes seront fournis au format PDF + DOCX + XLSX le cas échéant.

Les documents graphiques seront fournis au format PDF + DGN (logiciel Microstation Bentley V8i) + DWG.

2.6 Partie technique 3 – phase DET

2.6.1 Examen des documents d'exécution

La mission comprend a minima :

- L'examen des documents portant uniquement sur les thématiques suivantes :
 - La création de la voirie aéronautique de l'aire de retournement ;
 - La signalisation et les marquages aéronautiques ;
- L'avis sur les documents d'exécution sous une (1) semaine à réception des documents :
 - Fourniture d'une fiche de visa motivée par plan ou document d'exécution fourni :
 - Conforme
 - Non conforme
 - Suspendu
 - En attente d'éléments
 - Etc.

2.6.2 Examen sur le chantier des ouvrages

La mission comprend a minima :

- La participation à quatre (4) réunions techniques / visites d'une durée chacune de deux (2) heures.
- Vérifications sur chantier des prescriptions et des plans d'exécution.

Fin